

Date de dépôt: 28 novembre 2007

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Ariane Wisard-Blum :
Vision zéro ou zéro vision**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le constat est grave, en 10 mois, 16 morts sur les routes genevoises.

Depuis le début de l'année 2007, déjà 16 décès et des centaines de blessés dus à des accidents de la route.

Les accidents de la route ne doivent plus être considérés comme une fatalité. Partant de ce principe, le 22 octobre 2004, la majorité du Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la motion 1495 visant à introduire « Vision zéro » en matière de prévention des accidents de la route! L'idée centrale de ce concept peut se résumer ainsi : puisque l'être humain commet des fautes, le système de transport routier doit être organisé de telle manière que les fautes inévitables n'entraînent pas de conséquences fatales.

Il a été démontré qu'en agissant sur des facteurs déterminants, en particulier la conduite en état d'ébriété, les excès de vitesse, les infrastructures et le port du casque et de la ceinture de sécurité, de nombreuses vies pouvaient être sauvées. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire en matière de sécurité routière, mais pour progresser, un engagement politique ferme est crucial.

Ma question :

Depuis 2004, quelles actions concrètes ont été menées ou vont être menées en matière de sécurité routière ?

Question subsidiaire : Dans quel délai le Conseil d'Etat va-t-il apporter une réponse à la M 1495 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Compte tenu de l'ampleur de la matière, le Conseil d'Etat se prononcera sur les actions concrètes menées et prévues en matière de sécurité routière dans le cadre de sa réponse à la motion M 1495, d'ici la fin du premier trimestre 2008.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer